



AR Prefecture

005-200034502-20240619-2024_050B-DE
Reçu le 25/06/2024

Extrait du registre des

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du quatorze juin 2024 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14

M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 4

Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Dominique GOURY, M. Frédéric GAILLAND et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 3

Mme Marie-Noëlle CHAIX ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN, M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à Mme Marie FESTA, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

CONVENTION « PARTIR EN LIVRE » 2024

Monsieur le Maire

Rappelle que la 10ème édition du Festival « Partir en livre » sera organisé à l'échelle intercommunale via les bibliothèques du secteur. Cette échelle permet de toucher un public large et de développer la lecture publique sur le territoire pendant la période estivale (soit du 19 juin 2024 au 21 juillet 2024).

Rappelle qu'un budget prévisionnel a été réalisé par les communes de Saint-Jean-Saint-Nicolas, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Chabottes, Ancelle et Saint-Firmin et une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes. Le reste à charge des dépenses liées à la gestion de l'évènement est ventilé entre les communes partenaires. La participation de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur s'élève à 700 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriale,

Vu le budget primitif 2024,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Adopter la convention 2024 pour le Festival « Partir en livre » ;

ARTICLE 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à verser le montant de 700€ auprès de la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0



AR Prefecture

005-200034502-20240619-2024_050B-DE
Reçu le 25/06/2024

Transmis en Préfecture le : 25 JUIN 2024
Affiché ou publié le : 20 JUIN 2024

Ainsi fait et délibéré le 19 juin 2024
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK